

COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 23 juin 2022, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André - KAISER Christoph - KRYSS Régis – MEYER Estelle
BIORDI Luigi - MULLER Christophe – LEONARD Richard - LACOTTE Stéphane - COLBUS Virginie

Absents excusés : BIEBER Céline - WEBER Barbara – WEISSE Thomas

Procurations : de WEBER Barbara à WANNY André

ORDRE DU JOUR

- Lot 2 -Demande de résiliation du bail chasse
 - Eclairage abribus
- Sécurisation au niveau des passages piétons
- Proposition d'instauration d'une limitation de vitesse dans la commune
 - Divers

1 – LOT 2 – DEMANDE DE RESILIATION DU BAIL CHASSE

Madame le Maire expose :

Le lot de chasse n°2 a fait l'objet d'une adjudication publique le 16 décembre 2014.

Par délibération du 09 janvier 2015, le conseil municipal a attribué le lot n°2 de la chasse, pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024 à M. Roger CAMI de Saint-Avold pour un loyer de 5.000€ / an.

La Commune a été saisie par le locataire d'une demande résiliation de son bail, pour raisons de santé.

Conformément à l'article 4 du Cahier des charges type de la chasse communale en vigueur, la Commission Consultative Communale de Chasse a été saisie et a rendu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2014, modifié le 29 juillet 2014, définissant le cahier des charges de la location des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment ses articles 17-3 relatif à la résiliation par le locataire et sur les attributions de la Commission Consultative Communale de Chasse

Vu la demande de résiliation du bail de chasse du lot 2 formulée par M. Roger CAMI de Saint-Avold par courrier du 22 février 2022, reçu le 08 mars 2022.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Consultative Communale de Chasse en date du 21 juin 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la demande de résiliation de son bail de chasse par M. Roger CAMI de Saint-Avold et **DECIDE** d'y accéder à effet du 1^{er} février 2023.

2 – ECLAIRAGE ABRI BUS

Pour la mise en place d'un éclairage à l'abri-bus, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Fernandes Daniel Electricité de Ricrange-Ottonville pour un montant de 534,13 € HT.

Le Conseil émet le souhait de faire installer une lampe plus design que celle proposée par l'entreprise.

3 – SECURISATION AU NIVEAU DES PASSAGES PIETONS

Afin de sécuriser la traversée des passages piétons, le Conseil Municipal était favorable à l'installation de silhouettes aux allures d'enfants en mouvement pour inciter les conducteurs à ralentir aux endroits dangereux de la commune.

Deux solutions :

- Pieto, un petit bonhomme en fer retro-réfléchissant fabriqué par la Société PIETO de Corbenay pour un montant de 1290 € HT (hors fixation)
- Ensemble fille+garçon recto/verso fixé sur un support alu proposé par la Société GWS de Carling pour un montant unitaire de 805 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise GWS de Carling par 8 voix contre 4.

4 – PROPOSITION D'INSTAURATION D'UNE LIMITATION DE VITESSE DANS LA COMMUNE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes de certains administrés pour la mise en place de mesures visant à ralentir les automobilistes dans le village, et notamment dans la rue de Porcellette.

Madame le Maire propose l'instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h dans l'ensemble du village.

Proposition rejetée par le Conseil Municipal par 10 voix contre 2, car sans contrôle de vitesse cette mesure n'aura aucune efficacité.

Le Conseil Municipal propose l'installation de feu radar et demande de se renseigner sur la faisabilité du projet et le tarif.

*Toutes les questions, inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 20h45*